

Assemblée générale du 19 novembre 2020 – Visioconférence  
**RAPPORT MORAL – du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020**  
Par Olivier de Lorgeril, président

## VIE DE L'ASSOCIATION

### 1. Fonctionnement des instances

**L'année 2019 a été marquée par la nomination d'un nouveau Président.** Le 25 juin 2019, Olivier de Lorgeril a succédé à Jean de Lambertye, qui a occupé cette fonction pendant plus de 18 ans. Olivier de Lorgeril est devenu ainsi le 6<sup>ème</sup> président de l'association depuis sa création en 1924. Jean de Lambertye a, par son expertise et sa connaissance des monuments historiques (privés), redynamisé la Demeure Historique qui s'est professionnalisée, avec notamment la création d'un service juridique et technique. Elle a ainsi gagné en ampleur avec l'augmentation du nombre de ses adhérents, mais également du nombre de salariés qui accompagnent et conseillent ces acteurs du patrimoine que sont les propriétaires de monuments historiques. Il est à l'origine de la Fondation pour les Monuments Historiques créée en 2008 et reconnue d'utilité publique en 2018, qui œuvre à la pérennisation et la sauvegarde des monuments historiques, publics et privés. Il a été élu président d'honneur le 25 juin 2020, aux côtés d'Henri-François de Breteuil.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2020, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois (le Conseil d'administration du 31 mars 2020 ayant été annulé en raison de la crise sanitaire). De son côté, le bureau s'est réuni 13 fois. Depuis le 25 juin 2019, il est composé des personnes suivantes : Olivier de Lorgeril, Président ; Gilles Bayon de la Tour, Secrétaire général et Trésorier ; Patrice Cahart, Vice-Président ; Evelyne de Franclieu, Vice-Présidente ; Baudouin Monnoyeur, Vice-Président ; Arnaud Tourtoulou, Vice-Président ; Alexandre de Vogüé, Vice-Président.

Le **95<sup>e</sup> Congrès** de la Demeure Historique a eu lieu le 4 avril 2019 (matin) à la Fédération française du bâtiment (FFB – 7, rue La Pérouse – Paris 16<sup>e</sup>). Il avait pour thème « Monuments historiques et transition énergétique » articulé autour d'une table ronde comprenant des témoignages.

Lors l'Assemblée générale, le rapport moral de l'exercice 2018 a été approuvé (482 voix/489 votants ou représentés), de même que le compte de résultat et le rapport financier de l'exercice 2018 (482 voix). Le changement de date de l'exercice social, dorénavant fixé du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, emportant création d'un exercice de 18 mois la 1<sup>ère</sup> année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020 a également été approuvé (478 voix). Enfin, le budget prévisionnel incluant le montant des cotisations et abonnement (inchangé) ainsi que le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (Pascal de Rocquigny) ont été adoptés.

### 2. Vie régionale

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020, 25 nouveaux délégués ont été nommés et 42 ont été renouvelés dans leurs fonctions. Le nombre global de délégués actifs au 30 juin 2020 est de 136 (certains délégués

cumulant plusieurs missions). Il reste à pourvoir : un poste de délégué région historique et 7 départements (y compris la couronne parisienne).

A partir de début 2019, un travail de réflexion a été mené pour mettre en place des référents thématiques, afin de compléter le maillage territorial par un maillage affinitaire. Les neuf thématiques retenues sont les suivantes : activités touristiques et économiques (ATE, voir ci-après) ; éducation artistique et culturelle (EAC) ; fiscalité locale ; jardins et parcs, forêts, eau ; mécénat et parrainage ; transition énergétique (y compris éolien) ; transmission/acquisition ; travaux. 59 référents répartis sur l'ensemble du territoire ont ainsi été nommés. Le report du Séminaire des délégués initialement prévu en avril 2020 a considérablement ralenti la nomination des référents, une partie des régions n'ayant pas encore proposé de candidats pour certaines thématiques.

➤ Réunions et présence auprès des adhérents

Les délégués de 9 régions ont été réunis par Maya Duburch-Petin, chargée de mission pour l'animation, la coordination et le développement de la vie régionale, ce qui a contribué à fédérer les équipes, en particulier dans les grandes régions (Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté), et a permis de rappeler les rôles respectifs du siège, des délégués régionaux et des délégués départementaux. La crise du COVID-19 et le confinement ont empêché les dernières rencontres programmées (Occitanie, Paca, Hauts de France, Ile de France).

23 réunions ont été organisées par les délégués en 2019 : 10 réunions régionales – 8 dans des grandes régions et 2 dans des régions historiques – et 13 réunions départementales. En revanche, les réunions prévues au printemps 2020 ont été reportées du fait de la crise du COVID-19, du confinement dans un premier temps puis des mesures sanitaires parfois difficiles à mettre en place.

*A noter : 7 réunions départementales ont été organisées entre juillet et septembre (dont 2 dans des départements « pilotes », dans le cadre de la mission de prospection, voir plus loin) ; les conditions sanitaires et la distanciation entre les participants ont été parfaitement respectées, la plupart de ces réunions ayant eu lieu en extérieur. Les délégués des départements ont remarquablement assumé ce surcroît de stress, relayant aux adhérents et prospects présents l'actualité de la DH, tout en partageant un moment convivial.*

Cependant, et particulièrement pendant le confinement (mi-mars à mi-mai 2020), les délégués ont pour la plupart conservé des liens avec leurs adhérents grâce à l'envoi de mails, à travers notamment un « fil rouge » mettant l'accent sur l'action de la Demeure Historique. Les délégués et les référents se sont particulièrement mobilisés en menant des actions en particulier auprès des parlementaires (sénateurs et députés) pour l'adoption des mesures en faveur des monuments impactés par la crise du COVID-19 (notamment pour l'accès au PGE) ; auprès des conseils régionaux pour les plans de relance ; avec les collectivités locales pour la mise en place d'animations dans les monuments historiques dès le déconfinement (Grand-Est, Normandie, Bretagne, Haute-Loire).

Les Commissions thématiques regroupant les référents ont organisé des réunions de travail. En particulier, elles ont contribué à l'élaboration de questions à inclure dans un grand questionnaire à destination des adhérents (en cours de finalisation).

Plusieurs délégués ou référents représentants de la Demeure Historique siègent au sein de commissions locales : toutes les CRPA et certains CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) et CDNPS (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites).

La délégation ville de Vichy (Dominique Prost) a organisé un colloque, en partenariat avec la ville, sur le thème « Valorisons nos patrimoines », le 7 septembre 2019.

➤ Séminaire et ateliers des délégués et des référents

Le séminaire **2019** s'est déroulé le 5 avril au musée de la Chasse et de la Nature et a rassemblé une centaine de délégués et référents et 95 participants pour le déjeuner. Outre une présentation des actions européennes en faveur des monuments historiques (EHHA), une allocution d'Henry Masson, président du collège des monuments historiques, a été retransmise. Plusieurs témoignages de délégués ont permis un partage d'expériences sur les sujets aussi divers que la prospection en milieu urbain et la relation avec les élus. La nouvelle plaquette présentant les missions de la Demeure Historique a été présentée aux participants. Lors des différents échanges, les délégués ont exprimé leurs attentes et besoins en termes de communication, de logistique, et d'accompagnement du siège.

Le séminaire a été complété le 4 avril, pour la deuxième année consécutive, par les Ateliers du délégué et du référent, qui se sont déroulés dans les locaux de la FFB, rue Lapérouse. Une quarantaine de délégués et référents ont participé aux ateliers suivants : organiser une réunion ; s'approprier les sites internet de la Demeure Historique ; et éléments de langage. Ce même jour en fin d'après-midi, une visite guidée par Christophe Bottineau, ACMH, de l'hôtel de Bourrienne (75010) a permis aux délégués et référents présents de découvrir la restauration et la réhabilitation de l'hôtel particulier.

Le Séminaire et les Ateliers des délégués et des référents **2020** étaient prévus au mois d'avril mais ont dû être reportés compte tenu de la crise sanitaire. Toutefois, un webinaire dédié aux délégués a été organisé le 4 mai avec Olivier de Lorgeril et l'équipe du siège ; il a rassemblé une grande majorité de délégués.

*NB : Seul le Séminaire des délégués et référents a finalement été maintenu. Il se tiendra le 16 octobre 2020, et permettra d'approfondir deux thèmes majeurs : la prospection et le rôle des référents au sein des délégations.*

Les délégués et les référents jouent **un rôle essentiel** pour témoigner de l'expertise de la Demeure Historique dans les territoires. Leur implication constante contribue à faire connaître et à développer l'association autant auprès des adhérents (et prospects) que des interlocuteurs publics locaux dont ils sont les points de contacts privilégiés. Qu'ils soient ici **remerciés** pour leur mobilisation tout particulièrement dans les conditions rendues difficiles par la crise sanitaire.

### 3. Composition de l'équipe du siège

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Demeure Historique comptait 8,17 équivalents temps-plein. Elle en compte 9,08 au 30 juin 2020. Sous l'autorité de la déléguée générale, Armelle Verjat, l'équipe s'articule en 4 services :

- Gestion administrative et financière : Isabelle Génieux et Guenièvre Gautier de Lahaut ;
- Service juridique et techniques : Alexandra Proust, Marie-Antoinette Guérard et Marion Cavard remplacée par Lydie Dhée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- Vie régionale et réseau : Emma Farash et Thibaud Lépissier (et Maya Duburch-Petin, en tant que chargée de missions, remplacée par Axelle Hommel d'Oustrac à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020) ;
- Revue : Florence Trubert et Marguerite Natter.

Du fait de départs et de réorganisation, l'équipe a accueilli et formé plusieurs nouvelles personnes en 1 an et demi. Elle a dû travailler dans des conditions particulièrement difficiles pendant la période de confinement, période pourtant très active en particulier pour les juristes. L'ensemble du Conseil

d'administration remercie vivement l'ensemble de l'équipe pour le travail accompli et pour son implication sans faille.

#### 4. Activités touristiques et économiques (ATE) et ADP

Face à la professionnalisation d'une partie des propriétaires-gestionnaires, la commission *Activités Touristiques et Économiques* (ATE) rassemble et accompagne les adhérents développant chez eux des activités à caractère touristique et/ou économique afin de participer au financement de la restauration et de l'entretien de leur monument ou jardin historique. Cette commission a vocation à structurer la filière des monuments et jardins historiques privés accueillant du public en région (et faire reconnaître la Demeure Historique comme un acteur touristique) ; répondre aux problématiques et thématiques spécifiques des propriétaires (avec la possibilité de monter des projets mutualisés) ; permettre l'échange et le partage d'expériences entre ces adhérents.

Dans ce cadre ATE, un partenariat a été noué avec le **SNELAC** (Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels), pour favoriser l'échange de savoir-faire et d'informations (particulièrement précieux dans la gestion de la crise du COVID).

Pour accompagner le mieux possible ces adhérents, la commission ATE s'organise en 2 niveaux distincts :

- Les groupes ATE région (ouvert à tous ceux qui ont une activité dans leur monument) ;
- Le réseau national Audacieux du Patrimoine (réseau professionnel).

##### ➤ ATE région

Au 30 juin 2020, environ 1 300 propriétaires ont été identifiés comme ATE. Cette liste reste à affiner. **10 référents ATE** en charge d'organiser les réunions en région (2 par an à minima), en lien avec leur délégué régional et le siège, et de coordonner leur groupe ATE (thématiques et projets retenus) ont été nommés par le Conseil d'administration sur proposition des délégués régionaux. Réunissant ces référents, la première commission ATE, au cours de laquelle la méthodologie, les objectifs et le fonctionnement ATE ont été présentés, a eu lieu le **20 juin 2020** en visioconférence. Le rapporteur national de la commission ATE région est **Patrick de la Paumélière**.

La Bretagne a fait office de région pilote pour lancer la commission et établir une méthodologie de travail. Deux réunions ont eu lieu : le 5 décembre 2019 aux Forges de Paimpont et le 5 mars 2020 aux Forges des Salles (thème : « *le marketing dans nos monuments* »). Pour la saison estivale 2020, un prospectus dans le cadre de l'opération **#CetÉtéJevisiteLaBretagne** a mis en valeur plusieurs monuments et jardins historiques privés bretons identifiés sur une carte.

*NB : cette carte a vocation à être dupliquée dans l'ensemble des régions, avec le concours des référents ATE.*

En parallèle, grâce à l'expérience de la Nouvelle-Aquitaine, un groupe de travail a été créé en vue de la mise en place par la Demeure Historique d'un observatoire socio-économique visant à compiler au niveau local (avec consolidation nationale) les chiffres de la filière des monuments et jardins historiques privés.

*NB : en août 2020, une enquête de reprise d'activités a été lancée.*

##### ➤ Les Audacieux du patrimoine (ADP)

Pour les propriétaires ayant développé leurs activités professionnelles dans leurs monuments (ou qui sont en train de le faire) et qui en ont fait leur métier (à temps plein ou à temps partiel), un réseau appelé *Audacieux du Patrimoine* a été créé en janvier 2020, un séminaire de préparation du réseau ayant eu lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2019 au Château de la Ferté Saint-Aubin.

Fonctionnant au niveau national, c'est un **réseau professionnel** composé d'entrepreneurs propriétaires de monuments et jardins historiques privés dont la création de valeur et l'autofinancement de leur site sont l'objectif commun. Au 30 juin 2020, le réseau ADP regroupe 44 membres, qui s'engagent à respecter une même charte : « *Le Pacte des Audacieux* ».

La première réunion stratégique du réseau s'est déroulée en visioconférence le 7 avril 2020. Un comité de pilotage (regroupant 6 membres du réseau, le Président et la Déléguée Générale de la Demeure Historique ainsi que le chargé de mission ATE) a vocation à suivre la stratégie du réseau, à définir sa feuille de route annuelle et à faire en sorte qu'il atteigne ses objectifs. Un délégué national du réseau ADP a été nommé pour 3 ans : **Alexandre de Vogüé**.

*NB : le premier Copil s'est réuni le 22 juin 2020 ; un séminaire stratégique est prévu les 21 et 22 novembre.*

## 5. Revue

Les dossiers thématiques des numéros trimestriels ont abordé les thèmes suivants : « Chantier de restauration, le difficile choix des artisans » ; « Le mécénat affecté, un instrument efficace au service du patrimoine » ; « Le risque incendie, mesures de prévention et mise en sécurité » ; « Moyens de paiement et de collecte, quoi de neuf ? » ; « Les maires face au patrimoine, quels engagements ? » ; « Monuments Historiques et archéologie préventive : articulation entre deux enjeux majeurs » ; « Expériences immersives : quand le visiteur devient acteur ». Les dossiers thématiques des 2 hors-série Côté Jardins ont été consacrés à « Un paradis pour les animaux » et « La transmission des savoirs, un défi pour l'avenir des jardins », en lien avec la thématique des Rendez-vous aux jardins.

Le dossier sur les maires a donné lieu à la publication d'un tiré-à-part financé grâce aux annonces publicitaires. Il a été envoyé à chaque adhérent qui était incité à le remettre en mains propres au maire de sa commune ou au président de l'intercommunalité.

Suite à la passation de pouvoir entre Jean de Lambertye et Olivier de Lorgeril (voir n°123), le premier édito d'Olivier de Lorgeril a été publié dans la n°124, sous le titre : « L'ouverture au public, une aventure familiale et touristique ! ». Deux nouvelles rubriques ont été mises en place. « Intramuros » présente les enjeux et particularités des monuments situés en ville, en écho à la nomination progressive de délégués ville pour la Demeure Historique. « Gestion de crise » : cette rubrique, que nous espérons le plus temporaire possible, a été créée afin de rassembler des témoignages sur la manière de faire face à la crise sanitaire.

Au cœur du confinement, l'imprimeur de la revue ayant stoppé son activité, le numéro de la revue de mars 2020 (n°216) a été envoyé à l'ensemble des abonnés et partenaires sous format numérique. La version papier a bien sûr été publiée par la suite.

## 6. Jeunes et nouveaux repreneurs

En 2019, quatre réunions du groupe des Jeunes repreneurs ont été organisées, sur les sujets suivants « le Pass culture », « le prix du Jeune Repreneur », « Partage d'expérience d'Olivier de Lorgeril à la Bourbansais ». Deux réunions ont pu être organisées en janvier 2020, avant le début du confinement :

l'une au Musée Maillol (visite et galettes des rois), l'autre pour échanger sur le thème de la transmission dans le cadre du projet de recherche en collaboration avec l'université Paris-Saclay.

En janvier 2020, **Sébastien Clerc** a été nommé délégué national du Groupe des Jeunes et Nouveaux Repreneurs, dont la mission a été redéfinie. Un nouvel outil de communication a été mis en place pour faciliter les échanges entre les membres du Groupe.

*NB : Deux réunions seront organisées d'ici fin 2020.*

## 7. Communication et développement

### ➤ Communication

Un travail sur les éléments de langage a permis l'élaboration d'une nouvelle plaquette présentant les missions de la Demeure Historique, pour distribution aux interlocuteurs publics ou aux prospects.

Par ailleurs, la Demeure Historique a renforcé sa communication digitale. Elle est désormais présente et plus active sur les principaux réseaux sociaux : la page Facebook est régulièrement alimentée, la page Instagram est active depuis octobre 2019, et il a été créé une page sur LinkedIn en février 2019 ainsi qu'un compte Twitter pour le président en novembre 2019 (en remplacement du compte Twitter de la Demeure Historique, mis en sommeil depuis). La lettre d'actualités de la Demeure Historique est devenu mensuelle en 2020 (auparavant bimestrielle).

Avec le confinement (en mars 2020), une communication de crise a été mise en place : Olivier de Lorgeril a enregistré deux messages vidéos à destination de l'ensemble des adhérents. Par ailleurs, une lettre d'actualités dédiée aux adhérents ayant des activités touristiques et économiques a été créée. Elle a été pérennisée après le confinement et reste diffusée tous les mois, en alternance avec la lettre d'actualités générale.

Pour faire gagner en visibilité le nouveau réseau les Audacieux du patrimoine, des logos ont été créés ainsi que des comptes spécifiques sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Une *workplace Facebook* a été mise en place, permettant de communiquer à distance entre membres du réseau et de diffuser des informations en temps réel.

*NB : Une **web-série** a été tournée au printemps/été 2020 sur certains membres du réseau pour diffusion au Salon du Patrimoine (« Portraits d'Audacieux »).*

### ➤ Partenariats et mécènes

Comme chaque année, la Demeure Historique était partenaire des Journées européennes du patrimoine 2019, ainsi que du Salon International du Patrimoine Culturel à l'occasion duquel elle a lancé un travail d'étude et de recherche en concertation avec Paris-Saclay sur la transmission des monuments historiques privés (conférence du 25 octobre 2019).

*NB : Le Salon du patrimoine 2020 qui devait se dérouler fin octobre a été annulé.*

Ella a affirmé son rôle majeur dans le milieu du patrimoine en développant d'autres partenariats, en particulier, avec en 2019 : la Nuit des Châteaux, Patrivia et Mans'art (en lien avec le département, renforcement d'un partenariat existant) et le Pass culture et en 2020 : les Aèdes, Mousquetaire du Patrimoine, Patrimoine 2.0, le SNELAC et So châteaux.

Par ailleurs, un travail de réflexion a été mené afin de redéfinir la politique partenariale de la Demeure Historique et favoriser le développement des mécènes.  
Elle compte d'ores et déjà depuis février 2020 un mécène « 2 Tours » : Signature Assurances.

*NB : Un autre mécénat « 3 Tours » est en cours de signature avec les champagnes Taittinger.*

#### ➤ Prospection

En octobre 2019, Olivier de Lorgeril a confié une mission bénévole à Marc Grouvel (délégué régional Alsace) avec pour objectif d'augmenter sensiblement le nombre d'adhérents dans les prochaines années. A cette fin, un plan d'action a été proposé :

- allocation d'une ressource dédiée au siège afin notamment d'établir un fichier national de prospects (utile pour les réunions locales) ;
- établissement de tableaux de bords pour avoir des indicateurs ;
- test sur 9 départements : organisation d'une réunion départementale ou régionale ; invitation de prospects identifiés ; mesure du retour pour éventuelle action nationale.

Un **comité de prospection** qui se réunit mensuellement a été mis en place afin de coordonner et suivre cette mission. Un fichier national de prospection a été créé et des **procédures** ont été définies afin de déterminer une méthodologie.

Grâce au concours de plusieurs stagiaires, le **fichier national de prospection** regroupe actuellement plus de **2 000** prospects identifiés dans **37 départements**, complété par les délégués, en fonction de leur connaissance du territoire, et utilisé notamment pour inviter des prospects aux réunions des délégations, en particulier dans les départements pilotes. **20 prospects** ont ainsi adhéré suite à leur invitation à une réunion.

Un travail sur les motifs de non-renouvellements (vente, décès, insatisfaction, oubli, etc.) est également prévu, avec l'aide des délégués, pour essayer de fidéliser les adhérents.

*NB : Parmi les pistes, la mise en place du prélèvement automatique devrait être lancée pour l'appel de cotisation 2021.*

#### ➤ Développement

Le nombre d'adhérents réglant la cotisation de soutien continue à progresser, ce qui apporte un soutien complémentaire significatif à la Demeure Historique.

Par ailleurs, partant du constat que le nombre de membres bienfaiteurs était particulièrement faible (6 en 2019) et afin de développer les recettes de l'association, un Cercle de membres bienfaiteurs de la Demeure Historique (CMBDH) a été créé et travaille sur la définition d'une offre affinitaire de fidélisation.

*NB : au 15 septembre 2020, la Demeure Historique compte 27 membres bienfaiteurs.*

### 8. Autres activités

#### ➤ Mécénat affecté

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2020, la Demeure Historique a signé 24 conventions de mécénat affecté pour 22 monuments. 1 150 dons ont permis de collecter 2 247 362,63 €, soit 789 934,31€ auprès de particuliers et 1 457 428,32 € auprès d'entreprises et d'organismes à but non lucratif.

Grâce à ces fonds, elle a depuis 2019 financé 2 152 455,73 € de travaux de restauration ou de mise en accessibilité.

➤ Formation

En 2019, la Demeure Historique a organisé six journées ou demi-journées de formation sur la fiscalité, le développement d'activités économiques dans les monuments historiques ainsi que la réglementation des abords et sur les jardins historiques (en collaboration avec le CPJF). Ces formations ont rassemblé 255 stagiaires qui ont pu bénéficier de l'expertise de 19 intervenants au total.

En raison des grèves puis de la crise sanitaire qui ont bouleversé l'année 2020, les formations prévues au premier semestre ont dû être annulées. Toutefois, plusieurs webinaires ont été organisés.

*NB : Si le Séminaire « travaux » des 8 et 9 octobre a également été annulé, la Demeure Historique travaille sur le programme des formations pour 2021 et en particulier sur la formation sur plusieurs jours à destination des futurs entrepreneurs, avec la mise en place d'un suivi des formations à distance.*

➤ Groupement d'employeurs Monuments historiques Emplois Services (GEMHES)

Comme prévu, du fait de l'arrivée à échéance des contrats mis en place, les deux derniers salariés encore en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont partis respectivement les 8 mai et 31 août. La mise en sommeil du GE pour un an a été votée lors de l'Assemblée générale du 6 septembre 2019.

*NB : compte tenu de la crise, la réflexion sur la dissolution ou le maintien du GE est encore en cours.*

➤ Europe :

La Demeure Historique poursuit ses relations avec Europa Nostra, au sein de laquelle Laurence de La Vaissière ainsi que Sébastien Clerc représentent la Demeure Historique, et qui a des échanges institutionnels réguliers avec de nombreux grands acteurs européens. Elle travaille également en collaboration avec European Historic Houses Association (EHHA) à Bruxelles, dont elle est adhérente.

➤ Relations avec les VMF

La Demeure Historique a entrepris des échanges avec les Vieilles Maisons françaises. Une note de positionnement des deux associations a été validée par les deux Conseils d'administration, ainsi que des axes de travail à développer dans les prochains mois.

## 9. Fondation pour les monuments historiques

Créée en 2008 et reconnue d'utilité publique en 2018, la Fondation pour les Monuments Historiques œuvre pour la sauvegarde et la pérennité des monuments historiques, classés et inscrits, publics ou privés (châteaux, abbayes, églises, jardins...). Grâce à ses donateurs, elle accorde chaque année des soutiens pour la restauration de monuments et jardins historiques, ouverts au public, ainsi que pour leur mise en accessibilité en finançant des travaux destinés à mieux accueillir les personnes en situation de handicap. Pour chacun de ses soutiens, la Fondation lance des appels à candidatures puis une douzaine de jurys d'experts fédérant près de 60 bénévoles sélectionne les projets lauréats.

La Fondation pour les Monuments Historiques soutient également la recherche dans le domaine du patrimoine et la transmission des savoir-faire. Elle attribue chaque année plusieurs bourses d'études : la première concerne les doctorants qui ont un projet de thèse sur l'histoire de l'architecture, les techniques de restauration ou du patrimoine culturel ; la seconde concerne des étudiants se formant à divers métiers d'art (peinture, sculpture, dorure, ferronnerie, vitrail...).



Depuis sa reconnaissance d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat en avril 2018, la Fondation pour les Monuments Historiques est une personne morale à part entière. Elle obtient également le statut de fondation abritante qui lui permet d'accueillir et de gérer des monuments sous forme de fondations abritées.

En 2019, ce sont 16 porteurs de projets qui ont bénéficié d'un soutien pour des travaux de restauration ou de mise en accessibilité au sein de leur monument et 4 étudiants en métiers d'art de la restauration qui se sont vu remettre une bourse d'études. Enfin, la Fondation a accompagné 4 projets inédits dans le domaine de la recherche, de la culture et de l'innovation en lien avec le patrimoine protégé.

- Grand Trophée des monuments historiques : Abbaye de Clarté-Dieu (Indre-et-Loire) - 30 000 €
- Aide à projets Restauration : Château des Onglées (Ille-et-Vilaine) - 10 000 € ; Château de Rametz (Nord) - 10 000 € ; Église de Sainte-Céronne-lès-Mortagne (Orne) - 10 000 €
- Aide à projets Accessibilité : Château de Cazeneuve (Gironde) - 5 000 €
- Prix French Heritage Society : Château de Septème (Isère) - 24 000 \$ ; Château de la Montagne (Nièvre) - 20 000 \$ ; Château de la Verrerie (Cher) - 20 000 \$
- Prix du Jeune Repreneur : Eglise Saint-Martin-du-Bourg d'Avallon (Yonne) - 25 000 €
- Prix François Sommer : Château de la Ferté-Imbault (Loir-et-Cher) - 20 000 €
- Prix Décors Sculptés : Abbaye de Fontfroide (Aude) - 10 000 € ; Villa Médicis, Académie de France à Rome (Italie) - 10 000 €
- Prix Dendrotech : Maison des Dragons à Cluny (Saône-et-Loire) - 5 000 € en mécénat de compétence
- Bourses d'études en Métiers d'art de la restauration : Alexandre Beauné, élève à l'Institut national du patrimoine - 5 000 € ; Marie Grima, élève à l'Institut national du patrimoine - 5 000 € ; Mathilde Capelli, élève à l'École de Condé - 4 000 € ; Catherine Teixeira, élève à l'École de Condé - 3 000 €
- Autres soutiens : Belles Églises - 20 000 € ; La Demeure Historique - 10 000 € ; École Pratique des Hautes Études - 1 500 € ; Abbaye de Sénanque – 20 325 €

Le COCOOR (comité de coordination) comprenant des représentants de la DH et de la FMH s'est réuni deux fois.

Le Conseil d'administration de la Demeure Historique a créé un groupe de travail, composée de représentants de la Demeure Historique et de la Fondation pour les monuments historiques, pour mener une réflexion sur l'éventuel changement de siège. Le groupe de travail devait veiller : à ce que le futur siège des deux entités juridiques soit installé dans un cadre correspondant à l'ADN des deux structures (monument historique ou immeuble ayant du caractère) ; à tout faire pour implanter les collaborateurs des deux entités sous le même toit ; à traiter l'implantation des collaborateurs dans des bureaux fonctionnels et accessibles aux personnes en situation de handicap (incluant des salles de réunion en nombre suffisant) et anticipant une évolution des deux structures ; à préserver, si possible, la propriété de l'Hôtel de Nesmond (le cas échéant, par les deux entités) ; à proposer des scénarios financiers et fiscaux complets pour les deux entités.

Une réunion s'est tenue le 8 octobre 2019. Elle a permis de définir les besoins pour un siège commun DH/FMH, le budget disponible et nécessaire pour l'acquisition et les éventuels travaux, ainsi que les modalités d'acquisition du siège. Plusieurs démarches ont été engagées afin de trouver des locaux adaptés.

*NB : L'impossibilité pour la FMH de consacrer une partie de sa dotation initiale à cette acquisition rend l'exercice plus difficile (information confirmée par le ministère de l'intérieur à la FMH fin décembre 2019).*

## ACTIONS POLITIQUES ET TECHNIQUES

*L'une des missions principales de la Demeure Historique est d'accompagner l'ensemble de ses adhérents dans la réalisation de leurs projets, en les (in)formant et en répondant à toutes leurs questions en lien avec la gestion du monument. L'équipe du service juridique et technique traite en moyenne une centaine de sollicitation d'adhérents chaque mois (soit par téléphone, soit par mail, soit à l'occasion de rendez-vous). Les actions menées auprès des pouvoirs publics qui sont ici présentées et qui peuvent résulter de ces échanges s'ajoutent à ces missions quotidiennes.*

### 1. Fiscalité et social

- Impôt sur la fortune immobilière

Suite aux actions menées par la Demeure Historique en décembre 2017 puis en décembre 2018, la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale a adopté le 4 octobre 2019 un amendement visant à accorder un abattement de 75 % sur la valeur des monuments historiques ouverts au public ou ayant une activité économique pour le calcul de l'IFI, dans un but notamment de redynamisation des territoires à laquelle les monuments historiques participent activement dans les zones rurales désertées. Non soutenu par le Gouvernement, l'amendement a finalement été rejeté en séance.

- Ouverture au public

Depuis juillet 2019, la Demeure Historique a eu de nombreux échanges avec la Direction générale des patrimoines sur les conséquences de la suppression de la compétence tourisme des Direccte. Aucune décision n'ayant été prise début 2020, elle a incité ses adhérents à envoyer leur déclaration en recommandé aux DIRECCTE, l'avis de réception devant leur servir de récépissé.

Compte tenu des orientations prises par le ministère de la Culture, elle a proposé de créer un site internet en marque blanche, afin de centraliser les déclarations. Toutefois, la décision relative aux modalités de déclaration continue à faire l'objet d'arbitrages entre le ministère de la Culture et Bercy.

De novembre 2019 à janvier 2020, la Demeure Historique a eu plusieurs échanges avec la mission d'inspection IGAC-IGF sur l'évolution des conditions d'ouverture. A l'occasion de son audition, elle a émis trois types de proposition :

- harmonisation des conditions d'ouverture au public (pour l'impôt sur le revenu, le mécénat et l'exonération des droits de mutation à titre gratuit) et notamment prise en compte dans les trois cas des visites pédagogiques et des événements culturels dans le nombre de jours requis ;
- annualisation de l'ouverture dans l'intérêt du public et des territoires ;
- annualisation des 6 heures quotidiennes d'ouverture de façon à permettre aux propriétaires de moduler leur offre en fonction de la demande du public et des spécificités locales.

*NB : Réunion du 23 septembre 2020 avec la Direction générale des patrimoines : la Demeure Historique a cosigné avec les VMF une lettre afin d'affirmer la nécessité de ne pas durcir le nombre de jours d'ouverture (passage à 50 par an) tels que préconisé par le rapport d'inspection IGAC-IGF. Elle a également adressé une note technique afin de faire part de ses propositions.*

- Fiscalité locale :

Suite aux actions menées par la Demeure Historique dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 en vue de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, Vincent Eblé, sénateur, a

déposé un amendement proposant que la valeur locative soit déclarée par le propriétaire, et à défaut que cette valeur soit déterminée par voie d'appréciation directe. Non soutenu par le Gouvernement, cet amendement n'a pas été adopté. Aussi, la valeur locative des locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles devrait être calculée en appliquant un taux de 8% sur la valeur vénale du monument, alors qu'en raison des charges particulièrement importantes pesant sur ces maisons exceptionnelles, et de leurs particularités, le marché locatif les concernant est extrêmement fluctuant et ne répond donc pas à une logique de taux uniforme.

Cette révision des valeurs locatives ne sera mise en œuvre qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Demeure Historique poursuit ses actions pour chercher une solution adaptée aux maisons exceptionnelles.

- Label de la Fondation du patrimoine

La Demeure Historique a été auditionnée dans le cadre de la Proposition de loi visant à moderniser les outils et la gouvernance de la Fondation du patrimoine ayant vocation notamment à modifier les conditions d'octroi du label de la Fondation du patrimoine et en particulier à l'ouvrir aux jardins. Il est rappelé que depuis la suppression de l'agrément fiscal en 2014, la Demeure Historique a plaidé pour la création d'un tel label « jardins » avec des conséquences fiscales. Elle a toutefois fait plusieurs propositions notamment pour que les jardins ouverts (et non seulement ceux qui sont visibles de la voie publique) soient pris en compte, tout comme les charges d'entretien (et non les seuls travaux) et pour que l'articulation de ce label avec le label Jardin remarquable soit précisé. Le texte finalement adopté dans le cadre de la LFR (3) pour 2020 tient partiellement compte de ces suggestions, puisque les jardins accessibles au public peuvent demander le label même s'ils ne sont pas visibles depuis la voie publique.

- Droit social et n° Siret

La Demeure Historique travaille depuis 2015 en lien avec le Cabinet Barthélemy sur les problématiques d'affiliation à l'URSSAF des propriétaires-gestionnaires qui emploient en nom propre des salariés (sans SIRET), pour des activités non prises en charge par le CESU, liées à l'ouverture des monuments.

Le prélèvement à la source mis en place en 2020 pour les particuliers employeurs a renforcé la nécessité de résoudre cette question, réglée auparavant au cas par cas entre l'URSSAF, l'adhérent et la Demeure Historique. Devant le silence de l'administration, elle a sollicité un rendez-vous avec l'URSSAF d'Ile de France le 6 novembre 2019 afin d'exposer cette problématique. Elle a reçu une réponse de l'URSSAF le 10 décembre 2019.

Afin d'obtenir des éclaircissements sur la réponse apportée et une position générale (et non seulement locale), la Demeure Historique a le 25 février 2020 adressé une lettre au directeur de la Sécurité sociale (remise en mains propres par le cabinet Barthélemy).

*NB : devant le silence de la DSS, la Demeure Historique réfléchit à déposer une demande de rescrit social.*

A noter qu'au-delà de la question de l'embauche, se pose celle de l'obtention d'un n° Siret pour d'autres objets (terminal de paiement, chèques vacances, mesures d'accompagnement crise sanitaire, etc.).

## 2. Financement

- Crédits du patrimoine

La Demeure Historique a été auditionnée le 30 octobre 2019, par Philippe Nachbar, Sénateur de la Meurthe-et-Moselle, et rapporteur pour avis des crédits relatifs au patrimoine du projet de loi de

finances 2020 pour la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. A cette occasion, l'association a formulé le souhait que le pourcentage des crédits de paiement affectés aux monuments historiques privés puisse être maintenu à un niveau suffisamment élevé pour permettre aux propriétaires-gestionnaires d'enclencher des travaux de restauration et d'entretien. La Demeure Historique a également évoqué les points suivants :

- la nécessité d'enrayer la sous-consommation des crédits déconcentrés et d'éviter leur surgel, plutôt que de demander des rallonges budgétaires qui seront peu ou mal consommées ;
- le maintien, sans les réduire, des subventions publiques lorsque des opérations de restauration bénéficient de fonds provenant du loto ou du mécénat. Ces derniers n'ont pas vocation à se substituer aux fonds publics, mais bien à cofinancer l'opération ;
- le besoin d'apporter des solutions concrètes pour augmenter la capacité d'emprunt et d'investissement des propriétaires-gestionnaires privés pour la réalisation de travaux de restauration et la proposition de créer un fonds permettant de garantir de tels prêts ;
- la question de la condition d'intervention des régions dans le cadre du fonds incitatif et partenarial des petites communes. Nous avons rappelé que certaines régions ne financent pas d'opérations sur des monuments historiques privés, créant ainsi des distorsions sur le territoire national ;
- les conséquences du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018, qui conduit à saucissonner les demandes de subventions (article 3), notamment pour les frais liés à la préparation de l'opération de travaux (notamment assistance à la maîtrise d'ouvrage) qui ne peuvent plus être réintégrés a posteriori (sous réserve des éventuels aménagements de la circulaire d'application, en attente) et qui doivent faire l'objet d'une demande spécifique. Outre la lourdeur administrative que cela entraîne pour les porteurs de projet, ces nouvelles règles peuvent à termes ralentir les opérations de travaux sur monuments historiques.

Dans un communiqué de presse du 14 novembre 2019 intitulé « Crédits du patrimoine – Le Gouvernement revient sur ses priorités », La Demeure Historique a exprimé son incompréhension et a condamné l'annulation sans justification de 29,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 25,5 millions d'euros en crédits de paiement dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2019.

Au final, et comme suite à l'amendement déposé sur le texte par la Commission des finances du Sénat, seuls 4,18 millions sur les 25 millions d'euros ont été annulés.

*NB : l'ensemble des DR de la DH a adressé aux CRMH un courrier les incitant à consommer les crédits 2020 (et à renforcer les cotisations). Elle va en outre agir dans le cadre du plan de relance (LF 2021) de façon à ce que la part des crédits affectés aux monuments n'appartenant pas à l'Etat en général et aux monuments historiques privés en particulier soit significative, compte tenu de l'ambition du plan de relance culture et patrimoine.*

- Loto du patrimoine

En janvier 2019, dans sa contribution à la « Mission Flash » de la Commission de la Culture et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale relative à l'évaluation de la 1<sup>ère</sup> édition du Loto du patrimoine, mission parlementaire composée de Michel Larivé et Sophie Mette, députés, la Demeure Historique a rappelé notamment que :

- le loto du patrimoine doit s'ajouter aux autres financements et non s'y substituer ;

- La sélection des projets en région doit être plus **transparente** autour des DRAC, et prise en charge par un organe plus transverse (représentant les monuments protégés et non protégés), avec la mise en place de jurys d'experts. Un rôle pourrait être confié aux CRPA ;
- La nécessité de clarifier les règles du jeu en amont, de façon à permettre aux porteurs de projets d'adapter leur dossier et de distinguer les aides issues du loto et le mécénat affecté, pour lequel la Demeure Historique a mis en place un accord en 2018 avec la Fondation du patrimoine ;
- Une place pourrait être donnée à la Fondation pour les monuments historiques en tant que récipiendaire/gestionnaire de fonds issus du loto, en complément de la Fondation du patrimoine.

Pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> éditions du loto du patrimoine, la Demeure Historique a grâce au travail des délégués, identifié les dossiers susceptibles de bénéficier d'aides dans le cadre du loto du patrimoine et a participé au travail de sélection des dossiers avec la Fondation du patrimoine. Parmi les projets sélectionnés, 14 sont adhérents (dont 2 emblématiques) pour 2019 et 11 sont adhérents (dont 2 emblématiques) en 2020.

- Incendie de Notre-Dame

Suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris, la Demeure Historique avait proposé à ses adhérents de librement donner une part de leurs recettes du 15 août 2019. Toutefois, compte tenu de l'importance des fonds déjà collectés pour la cathédrale, et des besoins immenses identifiés pour l'ensemble du patrimoine, ces fonds ont finalement été recueillis par la Fondation pour les Monuments historiques. Ils se sont avérés peu importants notamment parce que la Fondation pour les monuments historiques n'a pas été identifiée parmi les structures pouvant accorder à ses mécènes la réduction d'impôt spécifique.

### 3. Protection du patrimoine, de ses abords et de son environnement

- Evaluation de la loi LCAP

Le 21 mai 2019, la Demeure Historique a été auditionnée dans le cadre de la Commission d'évaluation de la loi LCAP. Outre les propositions relatives aux CRPA et aux abords, la Demeure Historique avait proposé initialement une harmonisation des procédures de travaux sur les monuments historiques inscrits et classés. Prenant en compte l'avis du Collège des Monuments Historiques selon lequel la réactivation d'un guichet unique pourrait avoir des conséquences défavorables pour le patrimoine, la Demeure Historique a finalement décidé d'abandonner cette demande d'harmonisation. La Demeure Historique a par ailleurs relancé une démarche en vue du versement d'une contribution en cas d'utilisation de l'image des monuments à des fins commerciales, par extension du dispositif applicable aux domaines nationaux.

- Affaire Beynac

Compte tenu du caractère emblématique du projet de contournement routier du bourg de Beynac (qui dure depuis plus de 30 ans), le Conseil d'administration de la Demeure Historique a décidé de déposer un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux contre les permis d'aménager délivrés par les communes de Castelnau-la-Chapelle et Vezac, et contre l'autorisation environnementale délivrée par le préfet de la Dordogne. Elle a également déposé un référé afin de faire suspendre les travaux.

Les travaux ont été suspendus par un arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2018. Sur le fond, le tribunal a annulé l'autorisation environnementale unique dans un jugement du 9 avril 2019. Le jugement précise que la faible importance du trafic automobile ne justifie pas de porter atteinte aux

nombreuses espèces protégées sur le site. Le Conseil départemental a interjeté appel, puis s'est pourvu en cassation. Par un arrêt du 29 juin 2020, le Conseil d'État a définitivement enterré le projet. Le Conseil départemental est désormais tenu de remettre les lieux en l'état. Bien que l'argument de la protection du patrimoine n'ait pas été retenu par les juges, la Demeure Historique se félicite de cette décision qui permet par ricochet de préserver l'environnement de plusieurs sites patrimoniaux et notamment des châteaux de Beynac, de Marqueyssac et de Castelnaud.

- Autres actions pour la protection de monuments identifiés (abords et éoliens)

La Demeure Historique est régulièrement sollicitée par ses adhérents afin de sensibiliser les décideurs politiques locaux sur la nécessaire prise en compte du patrimoine.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, elle a ainsi envoyé 25 courriers touchant soit à des problématiques d'abords des monuments (projet de construction, projet autoroutier, plan local d'urbanisme, etc.), soit à l'environnement des monuments (hors périmètre des abords), notamment des projets éoliens.

Par ailleurs, conformément à la décision du Conseil d'administration du 2 octobre 2018, la Demeure Historique peut à la demande de ses adhérents être co-requérante dans le cadre des contentieux qu'ils veulent former devant la juridiction administrative pour contrer des projets touchant à l'environnement de leurs MH (abords ou éoliens). Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 30 juin 2020, la Demeure Historique a ainsi signé 8 conventions qui l'engagent aux côtés des adhérents dans des recours touchant à l'implantation d'éoliennes.

- Recours contre le décret Lecornu

Le 9 janvier 2019, la Demeure Historique a déposé un recours contre le décret dit Lecornu dont l'article 23 supprime un degré de juridiction dans le cadre des contentieux éoliens, empêchant les opposants à un projet éolien terrestre de déposer des recours auprès du tribunal administratif et leur imposant de passer directement devant la Cour administrative d'appel. Par un arrêt du 3 avril 2020, le Conseil d'Etat a jugé que les deux degrés ne constituent pas un principe fondamental, et a donc rejeté le recours.

- Transition énergétique et éolien

> Consultations : début 2019, la Demeure Historique a déposé avec d'autres associations et fondations nationales (Patrimoine-Environnement, Rempart, Maisons Paysannes de France, Les Amis des Musées, la Sauvegarde de l'Art Français, les Amis des Moulins) une contribution commune sur le patrimoine dans le cadre du Grand débat national.

Elle a également invité ses adhérents à y participer, y compris localement, sur le thème de la « transition écologique » afin de s'exprimer en faveur de la protection du patrimoine face à l'éolien. A cette fin, elle a mis à leur disposition plusieurs arguments pouvant être repris pour la rédaction d'une contribution personnelle et circonstanciée à partir de deux grandes catégories d'arguments (prix de l'électricité ; impact de l'éolien sur les paysages et le patrimoine) dans un but d'arrêt de toute aide de l'Etat à l'éolien et en proposant des solutions.

En parallèle de ce Grand Débat, la Demeure Historique leur a proposé de contribuer à la grande consultation citoyenne sur les freins à la transition énergétique organisée par l'Assemblée nationale jusqu'au 17 avril 2019.

> Projet de loi relatif à l'énergie et au climat : la Demeure Historique a proposé deux amendements dans le cadre du projet de loi relatif à l'énergie et au climat : le premier vise à soumettre à l'avis de la CRPA tout projet d'implantation d'éoliennes impactant un monument historique situé à moins de 10 km ; le deuxième change la distance minimale d'implantation des éoliennes par rapport aux habitations en remplaçant la règle des 500 mètres par une règle de proportionnalité (selon la hauteur

de l'engin en bout de pale). Malgré les échanges entre la Demeure Historique et différents parlementaires, ces amendements n'ont pas été adoptés.

> PPE : Dans un communiqué de presse du 5 mars 2020, la Demeure Historique et 8 associations nationales engagées dans la défense de l'environnement et du patrimoine ont demandé au ministère de la Transition écologique et solidaire « de mettre ses actes en accord avec la prise de position du Président de la République : la transition énergétique ne doit plus passer par le développement de l'éolien, et le cadre de vie des Français doit être protégé par des mesures immédiates »

Malgré ces actions et les annonces encourageantes du gouvernement (notamment du Président de la République), la Programmation pluriannuelle de l'énergie est restée inchangée et a été publiée le 21 avril 2020.

> développement éolien : la Demeure Historique et 10 associations engagées dans la défense de l'environnement et du patrimoine ont également adressé le 18 juin 2020 une lettre à l'attention d'Emmanuel Macron au sujet du développement éolien et proposant trois mesures concrètes à adopter au plus vite pour l'encadrer : accroître la distance minimale entre les éoliennes et les habitations ; rendre obligatoire l'avis de l'ABF dans le cadre de l'instruction de projets d'implantation d'éoliennes, quel qu'en soit le nombre, dans un rayon de 10 km des monuments historiques et des sites protégés ; et réduire le prix d'achat de l'électricité produite par les éoliennes.

Le Chef de Cabinet du Président de la République a répondu le 25 juin 2020, en affirmant que « le Gouvernement réalise actuellement un travail de concertation pour trouver le bon équilibre entre le déploiement de l'éolien et son incidence sur notre patrimoine naturel et culturel », sans pour autant revenir sur les propositions.

> Europe : depuis 2018, la Demeure Historique a engagé avec d'autres associations de protection du patrimoine et de l'environnement (FED, Vent de colère, Sites et monuments et VMF) une action européenne sur plusieurs sujets liés à la politique de développement des éoliennes sur notre territoire.

- la saisine le 22 mai 2018 de la Direction générale de la concurrence de la commission européenne sur les infractions par la France aux règles d'aides relatives à l'éolien terrestre (illégalité et détournement des aides, manquement aux obligations de suivi, de correction des surcompensations, manquement à l'obligation de transparence, absence de contribution des aides à un objectif d'intérêt commun) a été complétée les 12 avril 2019 et 10 août 2020 (dérives du *repowering* de sites éoliens terrestres et financement de la production éolienne à terre à un tarif « maritime », etc.) ;

- la plainte déposée auprès de la Commission européenne le 1<sup>er</sup> juin 2018 sur les infractions au droit de l'Union imputables aux autorités françaises dans le contexte du développement et du soutien aux installations éoliennes terrestres de production d'électricité et en particulier sur l'inefficacité de l'éolien en tant que source d'énergie renouvelable, sur l'absence de règles effectives relatives aux nuisances sonores et sur le défaut d'indépendance de l'autorité environnementale, a également été complétée les 12 avril 2019 et 10 août 2020 par des mémoires additionnels traitant de la réglementation relative au bruit et des problèmes liés au démantèlement ;

- une plainte déposée auprès de la Commission européenne le 12 avril 2019, à propos de l'information, la consultation et de la participation du public dans la préparation des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), de l'absence d'évaluation environnementale préalable relative au projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de mise en œuvre erronée de la directive 2011/92 (directive énergie-climat) a été complétée aussi le 10 août 2020 ;

- avec ce collectif, la Demeure Historique a aussi participé le 13 mars 2019 à la consultation publique européenne relative à la convention et au règlement d'Aarhus sur l'accès à la justice en matière d'environnement. En l'attente d'un retour des instances européennes sur ces différents sujets, le dépôt d'une pétition auprès du Parlement européen est en projet.

> Energies renouvelables : si la Demeure Historique est contre l'implantation anarchique des installations éoliennes susceptibles de dénaturer le patrimoine et son environnement, elle est également persuadée que le développement durable et la transition écologique ont toute leur place au sein des monuments historiques privés, et que les propriétaires responsables peuvent apporter leur contribution.

C'est ainsi qu'un groupe de travail « patrimoine et énergies renouvelables » a été créé en 2018 à l'initiative de Sébastien Lecornu et de la Demeure Historique. Piloté par Xavier de Froment et comprenant des représentants de l'ADEME, de la direction de l'énergie, du ministère de la Culture et d'industriels, ainsi que deux ACMH, ce groupe avait vocation selon le courrier de Sébastien Lecornu du 8 octobre 2018 à identifier au sein des adhérents de la Demeure Historique « une dizaine de projets prometteurs » susceptibles de « bénéficier d'un financement particulier au titre de leur exemplarité ». Après plusieurs réunions de travail, et malgré les demandes répétées de la Demeure Historique pour avancer sur ces dossiers, l'ADEME n'a pas pu donner suite à ce projet, à défaut de fonds spécifiques disponibles.

La Demeure Historique poursuit ses actions. En particulier, elle travaille depuis début 2020 à la mise en place d'une convention cadre avec EDF.

- URBEX

Alerté par un adhérent, la Demeure Historique a sensibilisé ses adhérents en septembre 2019 aux enjeux de l'URBEX, ou exploration urbaine. Pour rappel, il s'agit d'une pratique consistant initialement à visiter des lieux construits et abandonnés par l'homme, mais également de lieux interdits, cachés ou difficiles d'accès (sites industriels, tunnels de métro, catacombes, etc.). Relayée par les réseaux sociaux et les plateformes de vidéos en ligne, cette pratique semble s'étendre à tout type de bâtiments, parfois même habités, et notamment aux monuments historiques privés, pour peu que ces derniers soient isolés sans présence régulière sur place.

*NB : une question ministérielle a été déposée par le député Daniel Labaronne, afin d'alerter la ministre de la Culture sur ce sujet. Afin de poursuivre ses démarches auprès des pouvoirs publics, la Demeure Historique incite ses adhérents victimes de cette pratique à faire part de leur expérience.*

#### 4. Crise sanitaire

- Information des adhérents

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, la Demeure Historique a mené de nombreuses actions tant auprès des pouvoirs publics que pour informer ses adhérents.

Ainsi, elle a diffusé en continu de nombreuses informations sur son site internet, avec des mises à jour régulières. Elle a en particulier élaboré un modèle de plan de sécurité sanitaire et organisé 3 webinaires (aides face à la crise le 7 mai 2020, assurance perte d'exploitation le 12 mai, et ouverture au public le 19 mai).

*NB : un webinaire complémentaire sur les travaux en période de crise est prévu le 9 octobre prochain.*

- Echanges avec les interlocuteurs publics

Elle a écrit plusieurs courriers aux ministères : courrier du 17 mars à Bruno Le Maire ; courriers à Franck Riester des 25 mars et 8 mai (avec le GMH, VMF et Ateliers d'art de France). Elle a adressé des notes techniques à la Direction générale des patrimoines (4 avril 2020) ; à Jean Castex, en charge du



déconfinement (23 avril 2020) ; à Jean-Baptiste Lemoyne, sur les modes de détention et de gestion des monuments historiques (20 mai 2020).

Cette dernière note s'est avérée stratégique à l'occasion des demandes d'intégrer l'ensemble des monuments historiques privés dans les mesures d'accompagnement fortes proposées aux entreprises en particulier du tourisme. La Demeure Historique a dû rappeler en effet à plusieurs reprises que nombre de monuments historiques privés (y compris emblématiques) sont détenus par des personnes physiques ou des SCI. Grâce à l'intervention notamment du député Daniel Labaronne, elle a obtenu que les prêts garantis par l'Etat soient étendus aux SCI.

*NB : la même démarche est en cours en ce qui concerne l'exonération des cotisations sociales dans le cadre du plan tourisme (LFR 3 pour 2020).*

La Demeure Historique a également formalisé 10 propositions pour aider les monuments historiques privés à faire face à la crise, 5 pour accompagner la réouverture des monuments (1. Accompagnement financier et opérationnel de ceux qui souhaitent rouvrir ; 2. Mise en place d'une campagne de communication institutionnelle ; 3. Année « force majeure » pour ceux qui ne peuvent rouvrir dans les conditions habituelles ; 4. Rattachement des monuments et jardins historiques au plan tourisme ; 5. Création d'un fonds de compensation) et 5 pour relancer la filière patrimoine (6. Renforcement du soutien financier de l'État et des collectivités territoriales ; 7. Accompagnement opérationnel des services de l'État ; 8. Accompagnement de la trésorerie des maîtres d'ouvrage ; 9. Assouplissement des conditions du mécénat en faveur des monuments historiques privés ; 10. Création d'un « compte d'épargne et de précaution »).

Certaines de ces propositions (en particulier la 5 et la 10) ont donné lieu au dépôt d'amendements dans le cadre du projet de la loi de finances rectificative (3) pour 2020. Malheureusement, ils n'ont pas été adoptés.

*NB : la Demeure Historique poursuit ses actions et en particulier ses échanges avec les parlementaires en vue de l'adoption du « compte d'épargne et de précaution » dans le cadre du PLF 2021.*

Globalement, les échanges avec la Direction générale des patrimoines ont été limités. La réaction du ministère de la Culture depuis le début de la crise sanitaire a été décevante. Très peu de réponses ont été apportées aux interrogations opérationnelles posées par la gestion des monuments historiques privés pendant cette période.

En revanche, la Demeure Historique a intégré le Comité de filière tourisme grâce à Jean-Baptiste Lemoyne. A l'occasion des différentes réunions, elle a pu faire valoir ses points de vue, ses propositions et ses retours d'expériences sur la situation des monuments et jardins historiques privés. Par cette intégration, les propriétaires-gestionnaires de ces monuments et jardins sont reconnus comme des acteurs économiques et touristiques à part entière. La Demeure Historique renforce donc sa légitimité en tant que partenaire des pouvoirs publics.